

XVI[®] Congrès de la Conférence des Cours constitutionnelles européennes XVIth Congress of the Conference of European Constitutional Courts XVI. Kongress der Konferenz der Europäischen Verfassungsgerichte XVI Конгресс Конференции европейских конституционных судов

DÉCISION n° VIII

Le Cercle des Présidents réuni à Vienne pour préparer le XVI^e Congrès de la Conférence des Cours constitutionnelles européennes

décide

au sujet de la demande - communiquée aux membres - de la Cour constitutionnelle de Géorgie du 25 juillet 2012, et après avoir entendu le Président George Papuashvili, que la Cour constitutionnelle de Géorgie organisera le XVII^e Congrès de la Conférence des Cours constitutionnelles européennes à Batoumi (art. 9 ch. 2 lettre c des statuts). Cette demande est entérinée avec une abstention, soit conformément à l'art. 9 ch. 7 lettre b des statuts une opposition.

Vienne, le 10 septembre 2012

Prof. Gerhart Holzinger

Président de la Cour constitutionnelle de la République d'Autriche